



Intrruption de contrat de stage

Par **Mymelody63**, le **16/06/2009** à **10:53**

Bonjour,

J'ai effectué un stage rémunéré....malheureusement, j'ai du interrrompre mon stage en cours de mois (un mois et demi avant sa fin)....Le mois m'a été payé en entier....aujourd'hui on me demande de rembourser la moitié....Dois je vraiment le faire? Qu'est ce que je risque si je ne répond pas à leur demande?

Merci à vous de votre aide.

Par **milou**, le **16/06/2009** à **11:01**

Bonjour,

Bien sûr que vous devez rembourser !

Si vous ne vous exécutez pas, votre employeur sera en droit de réclamer son du devant les tribunaux.